



## COLLECTION D'ŒUVRES D'ART MOBILE DE LA VILLE DE LAVAL

### APPEL AUX ARTISTES DES ARTS VISUELS ET DES MÉTIERS D'ART

#### Présentation

La Ville de Laval est fière d'annoncer l'ouverture d'un concours d'acquisition d'œuvres d'art pour bonifier sa collection d'art mobile. Les artistes des arts visuels et des métiers d'art qui demeurent au Québec et dont le statut est professionnel, ci-après nommés « ARTISTE », sont invités à soumettre leurs propositions avant le 18 mai 2019<sup>1</sup>.

Un comité d'acquisition procédera à la sélection des œuvres dans le but de les acheter. Composé de représentants de la Ville de Laval et de professionnels du milieu des arts, le comité acceptera des œuvres dont la valeur maximale est de 7000 \$ (incluant le transport, l'emballage, l'encadrement et la vitre, si nécessaire).

Afin de participer à la reconnaissance et au rayonnement des œuvres liées au territoire lavallois, le comité privilégiera, à valeur égale, les propositions répondant aux critères 1 ou 2, comme définis dans la section suivante. Les œuvres proposées devront pouvoir être présentées dans des aires de bureaux.

La collection d'œuvres d'art mobile de la Ville de Laval existe depuis plus de 30 ans. Elle appartient aux citoyens. C'est pourquoi les œuvres sont exposées dans plusieurs lieux publics municipaux.

**L'appel de propositions sera ouvert jusqu'au 18 mai 2019, à 16 h.**

#### Conditions et critères d'admissibilité

##### Critères d'admissibilités de l'œuvre et de son auteur

1. L'œuvre doit avoir été produite par un ARTISTE résidant à Laval ou originaire de Laval ou ayant son atelier sur le territoire lavallois;  
OU
2. L'œuvre doit avoir été produite par un ARTISTE et traiter d'un sujet lavallois;  
OU
3. L'œuvre doit avoir été produite par un ARTISTE.  
ET
4. L'œuvre doit avoir été produite au cours des 10 dernières années, à partir de l'année en cours.  
Exemple : Si l'année en cours est 2019, l'œuvre proposée devra avoir été produite, au plus tard, en 2009.

##### Conditions d'évaluation du dossier

- La qualité du dossier : respect du présent appel, curriculum vitæ, réalisations, reconnaissance et cohérence entre la démarche artistique et l'œuvre proposée;
- Le prix de vente de l'œuvre ne doit pas dépasser 7000 \$ et inclut le transport, l'emballage, l'encadrement et la vitre (si l'œuvre requiert une vitre de protection, le verre doit être anti-UV);
- Le prix de l'œuvre doit être juste par rapport au marché (en cas de doute, des évaluations seront demandées);
- L'œuvre proposée doit être en excellent état de conservation et nécessiter un entretien minimal;
- Un maximum de trois œuvres par artiste peut être proposé.

#### Lignes directrices pour le dépôt des œuvres

##### Le dossier d'œuvre doit comprendre tous les éléments suivants :

1. Le formulaire de l'artiste dûment rempli;
2. Le formulaire de l'œuvre proposée dûment rempli;
3. Le curriculum vitæ à jour de l'artiste;
5. Une biographie de l'artiste de 100 mots en français;
6. La liste des images;
7. Un maximum de 3 images numériques par œuvre proposée.

<sup>1</sup> Voir la définition de « Artiste professionnel » en page 2. Veuillez également noter que l'expression « artiste professionnel » inclut les artistes autochtones et dits de la diversité.



## COLLECTION D'ŒUVRES D'ART MOBILE DE LA VILLE DE LAVAL

### APPEL AUX ARTISTES DES ARTS VISUELS ET DES MÉTIERS D'ART

#### Lignes directrices relatives aux images numériques

- La taille des images doit être de 8 à 12 mégaoctets;
- L'artiste doit se limiter à 3 images par œuvre (maximum de 9 images);
- Les fichiers JPG doivent être compatibles avec PC et MAC;
- Chaque fichier JPG doit être nommé de la façon suivante :
  - N° d'ordre, première initiale du prénom de l'artiste suivie de son nom de famille ainsi que de l'année et du titre de l'œuvre.
    - Exemple : 01\_fkahlo\_2009\_titredeloeuvre.jpg

#### Modalité d'envoi du dossier

- Tous les dossiers doivent être envoyés par WeTransfer ([wetransfer.com](http://wetransfer.com)).
- Un seul dossier par artiste avec un maximum de 3 propositions d'œuvre.
  - L'envoi doit comprendre :
    - Un fichier PDF incluant le formulaire de l'artiste, le ou les formulaires des œuvres, le curriculum vitæ de l'artiste ainsi que sa biographie et la liste des images. Le fichier doit être nommé de la façon suivante : Nom\_Prénom\_Année;
    - Un dossier avec le visuel identifié selon les *Lignes directrices relatives aux images numériques*.

Prière d'envoyer le dossier par WeTransfer au plus tard **le 18 mai 2019, à 16 h**, à l'attention de Valérie Doucet, technicienne en muséologie, à l'adresse de courrier électronique suivante : [v.doucet@laval.ca](mailto:v.doucet@laval.ca).

#### Informations supplémentaires

##### Qu'est-ce qu'un artiste professionnel?

Selon la *Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, des métiers d'arts et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (RLRQ, S-32.01), est considéré comme artiste professionnel le créateur des arts visuels, des métiers d'art ou de la littérature qui satisfait aux conditions suivantes :

1. Il se déclare artiste professionnel;
2. Il crée des œuvres pour son propre compte;
3. Ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mise en marché par un diffuseur;
4. Il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance professionnelle, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature.

L'artiste qui est membre à titre professionnel d'une association reconnue ou faisant partie d'un regroupement reconnu en application de l'article 10 est présumé professionnel.

Cet appel s'adresse exclusivement aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art. Sont exclus les artistes de la littérature.